



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de novembre à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BACCO (pouvoir MME MITSCHLER) et MM CHAUDET (pouvoir M LAFFONT) et LAO (pouvoir M SEMPERBONI).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame Bénédicte FONTES a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/11/2023

Date d'affichage : 10/11/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/46

Objet : Création de postes non permanents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 du Code général de la Fonction publique, afin de renforcer les équipes soit pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose donc de créer les emplois suivants, qui pourront donc être pourvus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité notamment durant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer selon la répartition des voix ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 031-213104102-20231117-D202346-DE

Berger
Levraud

- 12 postes d'adjoints d'animation à temps complet
- 3 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (29 heures hebdomadaires)
- 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoints d'animation à temps non-complet (30 heures hebdomadaires)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

